



## arret maladie et impossibilité de reprendre le travail

Par **o03160o**, le **29/05/2012** à **14:01**

bonjour, voila ma situation j'ai signé un contrat le 22avril 2010 en temps partiel le 2 mai j'ai été en arret de travail jusqu'a se jour suite a un grave accident de travail qui ma laisser des séquelle irréverssible, au jour d'aujourd'hui mon employeur veut pu de moi et vu mes séquelle je ne peux reprendre mon travail. Or la sécurité social ne veut pu m'indemniser ayant une petite fille d'1 ans et ma compagne ne travaillant pas cela pose problème. Le pole emploi ne sait pas repondre si j'aurais droit au chômage ou a une autre indemnisation.

Par **P.M.**, le **29/05/2012** à **15:30**

Bonjour,

Si vous n'avez plus d'arrêt de travail, l'employeur doit vous convoquer à une visite de reprise auprès du Médecin du Travail qui pourrait vous déclarer inapte et je vous propose [ce dossier...](#)  
Je vous conseillerais par ailleurs de vous rapprocher de la [MDPH...](#)